



9 février 2024

## Échapper aux crises, défendre un accompagnement de qualité pour les enfants et les jeunes

120 000 enfants, un enfant sur sept vit sous le seuil de pauvreté dans les Pays de la Loire. C'est le quotidien de plus d'un quart des familles monoparentales, de près de 18 % des moins de 30 ans dans la région. Ces conditions économiques renforcent la **vulnérabilité des enfants et des jeunes**, dès le plus jeune âge, tout comme la composition familiale, le lieu de vie, le parcours migratoire antérieur, les addictions subies... Être porteur de **handicap** ou affecté d'un **trouble psychique** démultiplie ces fragilités, dès la scolarité.

Face à ces défis, les familles sont le premier cadre pour **satisfaire les besoins fondamentaux des enfants**, pour assurer leur protection. Lorsqu'elles éprouvent des difficultés pour assurer ces missions dans l'intérêt supérieur de l'enfant, elles bénéficient de mesures d'intervention sociale visant à les épauler et si besoin les suppléer. Dans les Pays de la Loire, **plus de 11 000 enfants sont accompagnés par l'aide sociale à l'enfance**, plus de 4 800 sont accueillis en établissements, 3 500 en familles d'accueil.

Cette intervention est souvent assurée par un réseau associatif qui a construit au fil du temps, avec méthode et conviction, des solutions d'accompagnement éducatif. Les associations poursuivent sur ce chemin de l'innovation, elles s'adaptent aux attentes de la société, des juges, des éducateurs, des familles et des enfants eux-mêmes, désormais conviés à participer à la vie des établissements qui les accueillent.

D'année en année, le **contexte** dans lequel les professionnels de l'enfance inscrivent leur intervention éducative est **de plus en plus rude** :

- 🚫 **Injonctions paradoxales de la société** : mieux prendre en charge les enfants victimes de **violences** et pénaliser les familles pour les **violences commises par leurs enfants**.
- 🚫 **Pénurie de professionnels** dans les établissements et services sociaux de la protection de l'enfance.
- 🚫 **Renforcement des crises** (sanitaire, conflits, climat) qui bousculent l'état d'esprit des jeunes : perte de confiance en l'avenir, sentiment de solitude, santé mentale dégradée.

Tantôt craintes, tantôt perçues comme en crises, **les jeunes appellent un accompagnement social multiforme**, selon le niveau de qualification des jeunes, leur origine sociale, leur parcours migratoire, leur état de santé.



À l'échelle régionale, l'URIOPSS est l'espace où les associations adhérentes traduisent en orientations stratégiques et en plaidoyer l'expertise que leur confère l'accompagnement quotidien des enfants et des jeunes.

📌 Le développement d'**outils de connaissance et d'observation** des publics accompagnés permet d'établir un **diagnostic partagé** des besoins du territoire et de **porter ces ambitions** auprès des autorités décisionnaires et chargées du financement de la solidarité.

📌 L'URIOPSS s'inquiète notamment du cadre budgétaire de plus en plus contraint qui pèse sur les **budgets des associations** et les conduit à revoir à la baisse la qualité de prise en charge des enfants et des jeunes. Ce recentrage **pénalise l'accompagnement des situations les plus complexes** : enfants porteurs de handicap, enfants affectés par des troubles psychiques...

📌 L'accès à **l'autonomie des jeunes majeurs** doit être mieux observé et défendu, face au rétrécissement des dispositions légales, des moyens affectés et des ambitions des conseils départementaux.

📌 Cette situation de tension aggrave les **difficultés d'attractivité** du secteur de la protection de l'enfance, qui face à la pénurie de postes doit recourir à l'intérim, fermer des places ou accueillir des jeunes sans adéquation avec leur habilitation.

Pour épauler ses adhérents, l'URIOPSS propose une offre **de formation**, suscite **l'interconnaissance** et **pose un regard neuf** sur les pratiques professionnelles, et anime des temps de **sensibilisation mutuelle** entre secteur du handicap et de la protection de l'enfance.

Convaincue que la **réflexion** sur l'organisation des solidarités se construit à plus **long terme**, l'URIOPSS doit échapper à la succession de crises pour dessiner un idéal. En protection de l'enfance, le **travail prospectif** engagé par plusieurs adhérents pour envisager les avenir possibles à l'horizon 2035 servira de base à cette discussion.

Depuis 1991, la convention internationale des droits des enfants les identifie comme **subjects de droit**. Souvent objets de la protection assurée par les adultes, envisagée dans leur intérêt supérieur, le chemin tracé ci-dessus entend accompagner les professionnels à **impliquer autant que possible les enfants et les jeunes** à leur prise en charge, afin qu'institutions et jeunes ne cessent de voir dans l'enfant, comme Maria Montessori « *un espoir et une promesse pour l'humanité* ».

#### Contact :

Nicolas Nocet  
Chargé de mission et conseils Enfance Famille Jeunesse  
URIOPSS Pays de la Loire  
Tél. 02 51 84 50 10 / 07 71 92 75 83  
[n.nocet@uriopss-pdl.fr](mailto:n.nocet@uriopss-pdl.fr)  
<https://www.uriopss-pdl.fr/>